

## **Nouvelles politiques économiques pour la performance des entreprises algériennes**

M<sup>elle</sup> BELARIBI F. Z  
Université Abou Bakr Belkaid, Tlemcen

Dr. MOKHEFI Amine  
Université Abdelhamid Ibn Badis, Mostaganem

### **Résumé**

L'environnement de l'entreprise algérienne est en mutation rapide, la forte concurrence l'oblige à améliorer la qualité de ces produits, ce qui nécessite une nouvelle vision de l'entreprise comme créatrice de richesse et non pas le contraire.

Ainsi, pour survivre dans l'univers tumultueux et plein d'incertitudes de la mondialisation, il consiste pour les entreprises algériennes de conjuguer performance et responsabilité, cette performance des entreprises algériennes doit être globale incluant en dehors de la dimension économique des dimensions sociale et environnementale.

Voilà pourquoi notre article met une problématique d'offrir les meilleurs politiques économiques pour que l'entreprise algérienne soit une entreprise plus performante, une entreprise apte à faire face à la mondialisation.

**Mot clés :** Politiques économiques, Entreprises Algériennes, Performance globale, Mondialisation.

### **Summary**

The Algerian business environment is rapidly changing, strong competition forces it to improve the quality of these products, which requires a new vision of the company as creative wealth and not the opposite.

Thus, to survive in the tumultuous world full of uncertainties and globalization, it is for Algerian companies to combine performance and responsibility, this performance Algerian companies should be comprehensive including outside the economic dimension of social and environmental dimensions.

That's why our article highlights a problem to offer the best economic policies for the Algerian company or a more efficient company, a company able to cope with globalization.

**Key words:** Economic Policy, Enterprise Algerian, Overall Performance, Globalization.

## **1. Introduction**

La mondialisation est entrée dans le débat sur le développement au début des années 1980. Ce concept fait partie actuellement de vocabulaire courant. Les analystes de la mondialisation présentent celle-ci comme un processus irréversible. Parler de la mondialisation, c'est évoquer une nouvelle logique économique et reconnaître l'emprise du capitalisme sur le monde, surtout après l'effondrement du bloc socialiste. Les institutions internationales ont joués un rôle primordial dans la présentation et dans la diffusion et l'encouragement de la logique du marché.

L'Algérie en exposant son économie fragile à la mondialisation doit sans doute procéder à une mise à niveaux de cette dernière et donc restructurer et redresser ses entreprises. Son adhésion à l'organisation mondiale du commerce (OMC) et la signature d'un accord d'association avec l'union européenne vont renforcer l'ouverture de l'économie Algérienne qui se vira résolument confronté à la concurrence mondiale.

L'environnement de l'entreprise algérienne est en mutation rapide, la forte concurrence l'oblige à améliorer la qualité de ces produits, ce qui nécessite une nouvelle vision de l'entreprise comme créatrice de richesse et non pas le contraire.

Les entreprises algériennes devront trouver des encouragements nécessaires pour pouvoir tenir tête à la concurrence internationale sur leur marché domestique mais aussi partir à la conquête de nouveaux marchés en international. Elles devront être encouragées à investir dans la modernisation de leurs moyens de production, dans la recherche et l'innovation et aussi dans la valorisation de leurs ressources humaines.

Pour survivre dans l'univers tumultueux et plein d'incertitudes de la mondialisation, il consiste pour les entreprises algériennes de conjuguer performance et responsabilité, cette performance des entreprises algériennes doit être globale incluant en dehors de la dimension économique des dimensions sociale et environnementale.

Voilà pourquoi notre article met une problématique d'offrir les meilleurs politiques économiques pour que l'entreprise algérienne soit une entreprise plus performante, une entreprise apte à faire face à la mondialisation.

## **2. Définition de la performance globale**

La performance a longtemps été réduite à sa dimension financière. Cette performance consistait à réaliser la rentabilité souhaitée par les actionnaires avec le chiffre d'affaires et la part de marché qui préservait la pérennité de l'entreprise. Mais depuis quelques années, on est schématiquement passé d'une représentation financière de la performance à des approches plus globales incluant des dimensions sociale et environnementale. D'autres acteurs (appelés parties prenantes) ont fait leur apparition et la notion de performance a connu un regain d'usage.<sup>1</sup>

A présent, la pérennité des entreprises ne dépend plus uniquement de l'aspect financier de leurs activités, mais également de la manière dont elles se conduisent. Dès lors, la responsabilité des entreprises s'élargit, elle ne se limite plus aux seuls actionnaires, mais intègre d'autres parties prenantes (associations, ONG, syndicats, clients, fournisseurs, ...). Ces nouveaux acteurs exigent d'être entendus et cette écoute devient une cible vitale pour la performance et la pérennité des entreprises. C'est dans ce contexte qu'apparaît le concept de performance globale.

## **3. L'origine des contre-performances en Algérie<sup>2</sup>**

### **3.1. Le niveau d'investissement**

L'Algérie a enregistré les taux d'investissement parmi les plus élevés au monde. De 1971 à 2000, l'investissement a représenté en moyenne 32% du PIB. Ce chiffre est à mettre en perspective avec le taux de 24% pour la région Afrique du Nord/Moyen-Orient et de 21% pour le monde entier.

Le problème ne se situe pas non plus dans l'insuffisance de l'investissement dans le capital humain. Une étude récente du FMI conclut que l'investissement dans le capital humain a connu le même rythme que celui dans les moyens matériels de production.

Si le capital humain et le capital physique ont augmenté plus vite que la production, il ne peut y avoir qu'une seule interprétation possible : la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) a été négative. En

---

<sup>1</sup> Angèle DOHOU, Nicolas BERLAND, « Mesure de la performance globale des entreprises. », Institut d'Administration des Entreprises, Poitiers France.

<sup>2</sup> William C. Byrd, « Algérie – Contre-Performances Economiques et Fragilité Institutionnelle », Londres – Houston – Avril 2003.

d'autres termes, le problème se situe dans les choix et la réalisation des investissements.

La PTF de l'Algérie est devenue négative dans les années 1970 et l'est demeurée jusqu'au milieu des années 1990. La croissance ralentie de l'économie algérienne peut donc être attribuée à l'utilisation inefficace des facteurs de production, plutôt qu'à une éventuelle insuffisance de capital humain ou matériel. Une légère amélioration de la croissance de la PTF est enregistrée depuis 1995, même si elle reste négative, ce qui correspond à la période au cours de laquelle les autorités ont annoncé un programme de réformes et, ce qui est plus significatif les investissements dans le secteur des hydrocarbures ont augmenté. A l'heure actuelle, la croissance reste trop faible pour créer suffisamment d'opportunités d'emplois pour une population active en croissance rapide.

Sans aucun doute, une part non négligeable de ces contre-performances est imputable aux insuffisances d'une économie dirigiste, à l'évidence plutôt mal administrée. Pendant les années 1970 et 1980 les entreprises du secteur public étaient de facto gérées par les ministères « de tutelle », les dirigeants nominaux de ces entreprises n'avaient pas de réelle autorité sur l'administration de leurs entreprises. Hors hydrocarbures, les investissements tout comme les inputs et les outputs étaient définis administrativement, hors référence à toute régulation de marché.

La décroissance de la productivité est à l'évidence catastrophique, mais encore un effet de la dépendance pétrolière, les performances sectorielles sont encore plus graves. Les niveaux de rendement des capitaux engagés du tableau ci-dessus concernent toute l'économie algérienne y compris les rendements très élevés de l'industrie des hydrocarbures, très nettement supérieurs au reste de l'économie algérienne.

Historiquement, la productivité globale de l'économie algérienne a augmenté dans les années qui ont immédiatement suivi l'indépendance puis a connu une évolution négative à partir du milieu des années 1970. Cette évolution a coïncidé avec la croissance de la production des hydrocarbures, qui augmente régulièrement pour atteindre en 1978 un niveau de 2,7 fois celui de 1962.

A partir de 1979, la production pétrolière était en déclin avant de croître à nouveau au milieu des années 1990, au moment où la décroissance de la productivité devient moins aiguë. Sachant que le secteur des hydrocarbures enregistre des taux de croissance de la productivité très positifs et que le rythme de déclin de la productivité globale en Algérie est l'un des plus

mauvais au monde, la productivité hors hydrocarbures doit être vraisemblablement d'une faiblesse abyssale et le rythme de déclin n'a pas sensiblement changé depuis 30 ans.

### 3.2. Des Investissements improductifs

Le rééquilibrage macroéconomique n'a pas déclenché beaucoup de changements structurels dans l'économie algérienne. Toutefois s'il est un indicateur stimulé par ces évolutions macroéconomiques c'est celui qui reflète la part croissante depuis 1989 du secteur privé dans « Le secteur productif » hors hydrocarbures.

**Tableau n° 1: Entreprises du secteur public 1989-2000**

Part des entreprises du secteur public dans :	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	00
La valeur ajoutée du secteur productif	54.2	57.1	58.3	56.5	52.3	53.4	54.6	54.3	54.3	46.4	48.2	57.8
Hors hydrocarbures	40.5	39.4	36.2	38.0	34.7	35.2	33.3	29.9	28.8	26.3	23.4	23.9
Salaires	73.6	73.4	67.9	66.3	63.7	66.8	65.4	62.5	57.1	55.0	51.7	51.5
Hors hydrocarbures	72.7	72.4	66.6	64.8	62.6	65.4	64.0	60.9	55.0	52.5	48.7	48.3
Surplus opérationnel net	30.5	38.4	46.6	45.2	38.5	37.9	41.8	42.3	45.9	33.9	38.2	51.5
Hors hydrocarbures	6.9	7.4	7.4	15.1	6.5	8.1	8.3	5.0	10.0	8.1	7.0	8.3

Source : FMI

Il apparaît ainsi que, hors hydrocarbures, le secteur privé a augmenté sa part dans les activités économiques générales. Il est difficile cependant de cerner une amélioration du fonctionnement de ces secteurs, du fait que cet accroissement dans une large mesure est dû au transfert de monopoles publics opérées par des institutions publiques et sous la protection de la sécurité militaire, vers des entités privées organisées en cartels sous la protection de divers éléments dirigeants du système sécuritaire.

### 3.3. Le préalable institutionnel à l'investissement

Le niveau des investissements directs étrangers (IDE) est un indicateur efficace pour évaluer la perception par les investisseurs de la qualité relative des institutions de différents pays.

Au premier abord le tableau ci-dessous montre que l'Algérie réalise une performance raisonnable au cours des dernières années, inférieure à celles de ses voisins immédiats mais comparables aux autres pays de la Méditerranée. C'est une impression trompeuse ; Pratiquement tous les investissements ont été effectués dans le secteur des hydrocarbures, lequel, ainsi que nous l'avons vu plus haut, n'a que peu d'effets sur la création d'emplois ni de répercussions sur le reste de l'économie. Ainsi les IDE hors hydrocarbures n'ont représenté que 0,2% du PIB dans la période 1999-2001, à rapprocher du taux de 1,3% affiché pour toute l'économie algérienne.

De plus, l'éloignement géographique (par rapport aux centres urbains et au nord du pays peuplé) et le caractère autocentré des investissements hydrocarbures ne traduisent pas vraiment les perceptions de l'économie algérienne telles que ressenties par les investisseurs.

Les sociétés pétrolières doivent aller là où le pétrole se trouve et savent adapter leurs exigences au cadre institutionnel des pays-hôtes. Les investisseurs dans les autres secteurs ne sont pas confrontés aux spécificités techniques et aux contraintes géologiques et doivent opérer dans le cadre général habituel des institutions du pays d'accueil.

**Tableau n°2 : IDE en pourcentage du PIB moyen 1999-2001**

	<b>Global</b>	<b>Hors Hydrocarbures</b>
<b>Algérie</b>	1.3	0.2
<b>Maroc</b>	2.9	2.8
<b>Tunisie</b>	2.5	1.5
<b>Israël</b>	1.7	1.7
<b>Turquie</b>	0.9	0.9
<b>Malaisie</b>	1.8	1.5
<b>Portugal</b>	3.3	3.3

Source : FMI

De multiples facteurs influent sur les décisions des investisseurs ; Parmi ces facteurs la qualité des institutions économiques et politiques est un élément crucial. Dans la littérature économique il existe de nombreux indicateurs de la perception du marché de la qualité institutionnelle des différents pays. Une étude sur la gouvernance réalisée par la Banque Mondiale, qui constitue une référence en la matière, montre que la performance de l'Algérie relative aux variables institutionnelles et de gouvernance reste faible.

**Tableau n° 3: Gouvernance : Indicateurs Composites**  
**(Part en pourcentage de pays avec scores inférieurs)**

	Efficacité du Gouvernement	Qualité de la régulation	Etat de Droit	Corruption
Algérie	23	16	14	32
Maroc	54	71	68	70
Tunisie	88	82	77	79
Egypte	62	50	61	53
Israël	81	74	80	84
Jordanie	67	80	73	59
Turquie	49	43	52	39
Europe Centrale	68	74	73	70
Malaisie	69	56	64	61
Corée	68	62	70	69
Portugal	83	82	80	88
France	87	75	87	84

Source: Banque Mondiale.<sup>3</sup>

L'Algérie est en position défavorable comparativement à ses voisins ; Elle se trouve à l'opposé du spectre où se situent la Tunisie et du Maroc. De tous les pays de la Méditerranée seules la Libye et la Bosnie-Herzégovine ont des scores inférieurs pour la qualité de la régulation. Aucun pays méditerranéen n'a d'indice inférieur à celui de l'Algérie en matière d'Etat de droit.

### 3.4. L'instrumentalisation des Institutions

Il n'est guère surprenant, compte tenu de la nature du système politique, que les institutions économiques algériennes soient particulièrement impotentes. La rente issue du secteur des hydrocarbures a permis la constitution d'une vaste organisation clientéliste informelle opérant sous le couvert des institutions officielles. Pour reprendre un terme en vogue dans le domaine sécuritaire, l'Algérie a développé des « dual-use » institutions. L'objectif ostensible est celui d'institutions modernes et neutres, mais une fonction fondamentale de ces institutions est de protéger les transactions d'une caste d'opérateurs économiques dont le pouvoir est fondé sur le contrôle de l'armée et des services de sécurité. Dans cette organisation, les actes de régulation sont trop souvent le fait d'un clan du régime cherchant à entraver l'action d'un concurrent.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> <http://www.worldbank.org/wbi/governance/govdata2001.htm>.

<sup>4</sup> William C. Byrd, Déjà citée.

### 3.5. Des infrastructures indigentes

L'excellente situation financière de l'Algérie pourrait permettre de surmonter aisément les défaillances actuelles à condition que s'exprime une réelle volonté politique. Le recensement des quelques secteurs sinistrés ne constitue pas un catalogue exhaustif des insuffisances, mais plutôt quelques repères susceptibles de mettre en perspective le retard enregistré par ce pays.

## 4. Les entreprises algériennes face aux exigences de l'économie de marché

Les nouvelles mutations économiques et l'instauration de l'économie de marché en Algérie vont se traduire par des exigences réelles qui doivent être prise en compte par les entreprises industrielles publiques :

- La concurrence nationale et internationale ;
- La libération des prix ;
- La nouvelle mission de l'Etat ;
- La réalisation du profit et la survie ;
- Le management (organisation, système de motivation, critères de recrutements).

Les déséquilibres financiers de ces entreprises avaient contribué à la complexité et à l'aggravation de leur situation. La mission des dirigeants et leur comportements doivent répondre à la réalité de leurs entreprises, leur responsabilité première est de gérer ces dernières et non pas de les laisser dominer par elles et par les mutations.<sup>5</sup>

### 4.1. Les entreprises algériennes face au désengagement de l'Etat :

Le désengagement de l'Etat algérien se manifeste par son retrait de la gestion et la non subvention des entreprises en difficultés.

- **De l'Etat gestionnaire à l'Etat comme simple propriétaire :**  
L'entreprise algérienne a été pour longtemps sous la tutelle de l'Etat, il était le seul propriétaire des moyens de production et son intervention dans la gestion des actes les plus élémentaires était un obstacle pour les dirigeants. L'autonomie proclamée par ces derniers oblige l'Etat à revoir son fonctionnement et ses missions, donc la nouvelle orientation vers l'intervention de l'Etat en tant

---

<sup>5</sup> MIMOUNE Lynda, KHELADI Mokhtar, « Partenariat Algérie-Union européenne et mise à niveau des entreprises algériennes », à l'université A.MIRA de Béjaïa (Algérie).

qu'actionnaire (simple propriétaire). En d'autres termes, le dirigeant qu'était un outil entre les mains des organes centraux de l'administration doit chercher le meilleur pour l'entreprise et son bien-être, donc entretenir les meilleures relations avec ses clients, ses fournisseurs, ses employés, sa communautés et ses actionnaires.

L'approche managériale se base essentiellement sur la contradiction qui existe entre les intérêts des actionnaires et ceux des dirigeants de l'entreprise à court terme. Pour assurer la survie, la pérennité et la croissance de celle-ci, les dirigeants doivent veiller sur la satisfaction des besoins de ses clients avant ceux de son actionnaire.

- **Manque de ressources financières :** Les problèmes financiers et le manque de financement comme résultat du désengagement de l'Etat imposé par le plan d'ajustement structurel vont pousser les dirigeants à plus de réflexion stratégique pour assurer la survie de leurs entreprises. Les travaux faits dans ce sens montrent qu'il existe deux éléments clés qui permettent aux cadres des entreprises de développer leurs habilités stratégiques :
  - La recherche des moyens de financement ;
  - L'extension de l'activité hors des frontières intérieures.

Ainsi le développement des stratégies doit trouver sa place dans le secteur industriel algérien par l'utilisation rationnelle des ressources existantes et la création des nouvelles richesses. Dans ce cadre la recherche de partenariat avec d'autres entreprises est une nécessité et non pas un choix. Mais les entreprises ne sont pas arrivées à ce stade pour des raisons multiples :

- Les textes législatifs et le cadre réglementaire ne sont pas clairs ;
- L'autonomie avec les holdings qui rend le partenariat difficile et parfois même impossible ;
- L'outil de production précaire demandant de grandes réparations et le sureffectif des travailleurs.

#### 4.2. L'ouverture du marché aux produits et capitaux étranger

Dans la première partie de cet exposé, nous avons parlé de la tendance actuelle à rendre le libre échange des et des produits international. La traduction de cette internationalisation en Algérie se fait par :

- a) **Globalisation du marché :** Le journal de Wall Street mentionne : « le cliché qui fait du monde un marché unique n'est pas vrai en réalité.

Chaque marché nécessite des solutions différentes et c'est la manière de concevoir ces solutions et de les mettre en place qui sera primordiale. »

Ce passage explique que malgré le rythme accéléré de la globalisation des marchés, un marché unique ne peut y avoir lieu car la langue, les traditions et les habitudes de consommation ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Si ce n'est pas dans le même pays.

En effet, l'internationalisation doit pousser les entreprises publiques à trouver des solutions en matière de la conception des produits, des équipements de production et de politique de commercialisation. Les gestionnaires sont dans l'obligation de mettre en place un système d'information pour s'informer sur tous les marchés et les choix à opérer. L'absence d'une structure qui va prendre en charge la collecte d'information dans les entreprises algériennes se justifie par les responsables par :

- Les difficultés rencontrées auprès des organismes chargés de l'information (l'office national des statistiques, la chambre de commerce, les douanes...), ajoutant à tous cela les bases de données existantes à leur niveau qui sont erronées ;
- L'opération de collecte en elle-même coûte très chère pour l'entreprise ;
- L'inutilité de cette structure, car même avec toutes les informations nécessaires le bon résultat n'est pas garantie pour cause du vieillissement de l'appareil de production et le sureffectif.

L'ignorance des entreprises à leurs environnements et l'absence de la flexibilité pour pouvoir répondre aux attentes de leurs clientèles vont se traduire par la perte des parts de marché.

b) **Concurrence et marketing** : l'environnement concurrentiel et la concurrence sont comme une composante de la stratégie de l'entreprise, mais l'intégration de la variable concurrence dans la réflexion stratégique ne sera que par la mise en place de la fonction marketing, le lien implique certainement une diversité des produits et service et de la clientèle.

Dans certaines entreprises, la fonction marketing est introduite sans qu'elle soit opérationnelle pour l'absence des statistiques commerciales, son rôle se réduit à la participation à des foires et des activités de publicité.

c) **Le mouvement pour l'amélioration de la qualité** : Afin de répondre aux exigences des clients sous les contraintes de la mondialisation, et

l'évolution socioculturelle, il est nécessaire de mettre en place la fonction recherche et développement. L'entreprise qui ne possède pas cette fonction trouvera des difficultés de positionnement sur le marché.

Les entreprises publiques algériennes ont longtemps marginalisé cette fonction pour le niveau de qualification de ses cadres et les structures de cette fonction ne sont pas opérationnelles car elle ne travaille pas en collaboration avec les universités et les centres de recherche.

### **4.3. Le contexte de l'entreprise algérienne**

Le processus de la restructuration des entreprises algériennes entamé depuis quelques années a pour objectif le rétablissement des équilibres :

- Au niveau macro-économique, dégager une tendance favorable au développement : baisse du taux d'inflation, stabilisation du taux de change et des prix ;
- Au niveau de l'entreprise, la mise en place des mécanismes adaptés aux exigences du nouveau contexte économique.
- La restructuration doit se faire dans un climat d'encadrement et de soutien ;
- La mise en place d'un cadre institutionnel et matériel favorable au fonctionnement des mécanismes du marché ;
- Le soutien en matière financière des entreprises doit s'adapter aux nouvelles conditions de gestion. Ces dernières sont tenues de mettre en œuvre des mesures de redressement qui peuvent consister dans une mise à niveau technologique, l'introduction des instruments de gestion plus élastique, la compression d'effectif et l'abandon des activités jugées non viables.

De manière générale, les objectifs assignés à la restructuration vont :

- Rendre les entreprises plus compétitives et plus rentables ;
- Désengager le trésor public du financement des entreprises et mettre en place des règles prudentes dans le financement bancaire ;
- Consolider le désengagement de l'Etat de la vie économique, C.A.D qu'il va jouer le rôle de régulateur et d'animateur ;
- Favoriser l'initiative privée donc l'émergence d'une économie privée.

Sur le plan juridique, le processus des réformes engagées à mis en place l'ensemble des instruments suivants :

- La loi sur la monnaie et le crédit et le code des investissements dans le but de développer l'investissement ;

- Les lois sur les hydrocarbures et mines qui favorisent les partenariats et les concessions ;
- Le code des eaux qui ouvre les concessions au secteur privé ;
- La loi sur la concurrence consacrée à la liberté des prix ;
- La suppression des monopoles sur le commerce extérieur ;
- L'adaptation du système fiscal ;
- La convertibilité commerciale de la monnaie nationale ;
- La loi sur la bourse et la valeur ;
- L'application du droit commercial aux entreprises publiques ;
- La loi relative à la privatisation.

Sur le plan organisationnel, des instruments et des organes intermédiaires ont été mis en place :

- L'office de promotion des exportations (PROMEX) ;
- Des organes chargés de la privatisation ;
- Des agences pour la promotion de l'emploi des jeunes ;
- La bourse des valeurs ;
- Un dispositif banque-entreprise, dont le but de consolider le processus d'assainissement financier des entreprises.

## **5. les politiques économiques pour la performance des entreprises algériennes**

### **5.1. La mise à niveau des entreprises algériennes**

Les entreprises algériennes évoluaient dans un contexte de protection et de faible pression du marché, elles n'ont pas eu à tenir compte des règles de performance et d'efficacité. Ceci n'a pas manqué d'affaiblir la compétitivité des produits algériens à l'échelle internationale. La signature d'un accord d'association avec l'Union européenne, l'instauration prochaine d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et l'adhésion prévisible à l'OMC constituent des défis majeurs pour l'économie algérienne. Les programmes de mise à niveau mis en œuvre par les pouvoirs publics visent à préparer les entreprises algériennes à la concurrence qui accompagnera l'ouverture de l'économie. Avant de présenter ces programmes et d'en tenter une évaluation, nous donnerons un aperçu sur la situation des PME en Algérie.

Les entreprises privées constituent la composante majeure de la population des PME. En se basant sur les chiffres de la Caisse Nationale des Assurances sociale (CNAS), le nombre de PME privées s'élève à la fin de l'année 2005 à 245 842 PME, enregistrant une croissance annuelle de 9,04 %. Elles emploient, avec la prise en considération des chefs d'entreprises

déclarés auprès de la CASNOS, un effectif total de 888.829 emplois formellement déclarés.

Les PME publiques, quant à elles, elles sont sujettes, dans la phase actuelle de la privatisation, à deux phénomènes aux effets opposés sur leur effectif total :

- D'une part, la restructuration des grandes entreprises publiques donne lieu à la création de nombreuses filiales dotées d'une autonomie quasi-totale et éligibles à la privatisation ou au partenariat ;
- D'autre part, le processus de privatisation sous toutes ses formes (partielle ou totale) fait diminuer le nombre de PME publiques qui passent au statut de « privé ».

Ces raisons expliquent pourquoi le nombre total de PME publiques est passé de 778 PME en 2004 à 874 PME au 31 décembre 2005.

**Tableau n° 4 : Nombre des PME publiques et privées (2004-2005)**

Nature des PME	2004	2005	Evolution	%
<b>PME privées</b>	225 449	245 842	20 393	9,04
<b>PME publiques</b>	778	874	96	12,33

Source : Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat

A côté de ces deux catégories de PME, le Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat comptabilise aussi les artisans dont le nombre s'élève, en 2005, à 96 072.

Une analyse par secteurs d'activité fait apparaître une forte concentration des PME dans le secteur du Bâtiment et travaux publics qui accaparent 32,83 % du total des entreprises. Viennent, ensuite, le commerce et distribution et le transport et communication, avec respectivement 17,16 % et 9,00 %.

Les enquêtes menées par le programme Euro-Développement PME font ressortir 03 grandes catégories d'entreprises :

- **Des PME en situation de passivité et de survie** : Elles constituent la majorité de la population des PME. Elles sont caractérisées, pour la plupart, par :

- Des difficultés financières ;
- Une perte de position sur leur marché traditionnel ;
- Et le manque de structuration.

La pérennité de ces entreprises passe par la réalisation d'investissements de modernisation et/ou des désinvestissements (pour limiter les pertes et dégager de nouvelles ressources ou carrément se redéploier sur de nouveaux produits ou activités).

Les chefs de ces entreprises ne sont pas enthousiastes vis-à-vis de la mise à niveau, ils sont absorbés par les problèmes quotidiens et ne sont pas en mesure de réfléchir à l'avenir de leur entreprise.

- **Des PME en situation de croissance** : Ce sont des entreprises qui ne connaissent pas de difficultés financières, elles cherchent à conserver ou améliorer leurs positions sur leur marché traditionnel, principalement domestique.

Les chefs d'entreprise réalisent que leur confort sera remis en cause par l'ouverture commerciale et qu'ils doivent se préparer à la concurrence. Néanmoins, ils sont hésitants et ne mesurent pas encore bien tous les avantages que la mise à niveau peut leur apporter. Ils ne confirment pas leur adhésion ou abandonnent parfois après le diagnostic ou la première action de mise à niveau.

- **Des PME en situation d'excellence** : Elles constituent la minorité. Leur situation financière est satisfaisante, leur organisation et leur management sont très modernes et leur position sur le marché est compétitive. Elles souhaitent élargir leur part sur le marché domestique et éventuellement conquérir des marchés à l'extérieur par l'exportation ou le partenariat.

Les patrons de cette catégorie d'entreprises ont, déjà, procédé à une mise à niveau autonome dans le sens où ils ont apporté des modifications managériales et techniques au sein de leur entreprise. Ils manifestent une adhésion forte, vis-à-vis de la mise à niveau.

Il n'existe pas de données quantitatives qui permettent d'établir des ordres de grandeur, il est néanmoins possible d'estimer ces trois catégories à :

- Quelques dizaines de PME pour la catégorie des entreprises en situation d'excellence ;

- Quelques centaines (moins de mille) pour la catégorie des entreprises en situation de croissance ;
- Et quelques milliers pour les entreprises en situation de passivité et de survie.

## 5.2. Le partenariat Algérie-Union européenne

Dans cette partie, nous présenterons l'accord d'association signé entre l'Algérie et l'Union européenne, le programme financier qui l'accompagne et ses répercussions sur l'économie algérienne.

L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne, paraphé le 19 décembre 2001 et signé le 22 avril 2002, a pour objectifs, comme stipulé dans son article 1, de :

- Fournir un cadre approprié au dialogue politique entre les parties afin de permettre le renforcement de leurs relations et de leur coopération dans tous les domaines qu'elles estimeront pertinents ;
- Développer les échanges, assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties, et fixer les conditions de la libéralisation progressive des échanges de biens, de services et de capitaux ;
- Favoriser les échanges humains, notamment dans le cadre des procédures administratives ;
- encourager l'intégration maghrébine en favorisant les échanges et la coopération au sein de l'ensemble maghrébin et entre celui-ci et la Communauté européenne et ses Etats membres ;
- Promouvoir la coopération dans les domaines économique, social, culturel et financier.
- L'essentiel du volet économique et financier est l'instauration, à l'horizon 2010, d'une zone de libre-échange méditerranéenne. Ce projet revêt une importance primordiale pour la partie algérienne car l'UE est de loin son premier partenaire commercial.

La libre circulation, dont il est question dans l'accord d'association, ne concerne pour le moment que les produits industriels (sauf le textile) et les services. Les échanges de produits agricoles ne sont pas concernés par l'accord.

La levée des restrictions à la circulation des produits industriels se fera à des rythmes différents selon leur nature (biens d'équipement, biens intermédiaires ou biens de consommation finale) selon les phases suivantes :

- Un démantèlement total dès l'entrée en vigueur de l'accord pour les biens d'équipement ;
- Les biens intermédiaires seront soumis à une baisse progressive des droits à l'importation jusqu'à leur élimination totale au bout de sept ans à compter de la mise en vigueur de l'accord ;
- Les biens de consommation finale connaîtront aussi une baisse progressive des droits à l'importation mais qui s'étalera sur 12 années à compter de la mise en vigueur de l'accord.

Les produits originaires de l'Algérie sont admis à l'importation dans la Communauté en exemption de droits de douane et taxes d'effet équivalent et de restrictions quantitatives ou mesures d'effet équivalent.

En cas de difficultés graves pour un produit donné, le calendrier établi peut être révisé d'un commun accord par le Comité d'association, étant entendu que le calendrier pour lequel la révision a été demandée ne peut être prolongé pour le produit concerné au-delà de la période maximale de transition (12ans).

### **5.3. Les partenariats public-privé (PPP)**

Les PPP sont des relations d'affaires entre le secteur public et privé, ils reposent sur le déploiement des capitaux privés pour améliorer la gestion des actifs du secteur public. L'importance de ce genre de partenariat a poussé certains pays comme le Royaume-Uni à créer des établissements pour accélérer le développement des PPP.

Les PPP ont pour objectif l'optimisation des ressources publiques par la procuration des moyens de financement chez le secteur privé et la mobilisation des compétences pour fournir des services publics de meilleure qualité.

Le recours au PPP apportera sans doute beaucoup aux entreprises publique algériennes, il va couvrir les insuffisances en matière de financement, il n'est pas sans inconvénients car les PPP nécessiteront des réformes pour les deux secteurs (public et privé) afin de réunir les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs assignés.

#### **5.4. Autres mesures correctives**<sup>6</sup>

Malgré les réformes engagées par les pouvoirs publics algériens, les entreprises sont toujours en rupture avec leur environnement. La mise à niveau de cet environnement est une mission qui doit être confiée à l'Etat, donc l'adoption de certaines mesures correctives est rendue nécessaire par les insuffisances constatées :

- Réactiver le rôle du système bancaire par le recours aux partenaires étrangers et par la lutte contre la bureaucratie administrative ;
- Lutte contre l'évasion fiscale ;
- Développer un marché intérieur des capitaux ;
- Développer les moyens de communication (beaucoup reste à faire dans ce domaine).

---

<sup>6</sup> Nassim HAMMACHE, « L'Adaptation des entreprises Algériennes à la mondialisation », Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix Marseille, France.

## 6. Conclusion

Le processus de réforme et d'ouverture de l'économie algérienne au marché et à l'extérieur a profondément changé le milieu économique et social du pays et l'Algérie apparaît avoir épousé la logique du libre marché et de la concurrence.

La croissance de l'économie dans les dernières années, la réduction de la dette et la stabilisation de l'inflation sont aussi les fruits de ce choix. L'introduction d'instruments telles que l'ANDI et l'ANSEJ a représenté un réel encouragement aux investissements et au développement.

Cependant ces encourageants donnés, qui nous parlent d'une économie dynamique, l'Algérie reste un pays en phase de transition avec des importants problèmes : une économie vulnérable aux fluctuations des prix du pétrole et des hydrocarbures, une croissance qui n'est pas suffisante pour réduire la chômage et la pauvreté, un déficit fiscal et une expansion du crédit qui représentent des sérieux menaces pour la stabilité macroéconomique et du secteur bancaire.

Au-delà de ces problèmes de caractère économique, il faut surtout souligner comme la mise en œuvre d'importantes réformes tardées : en effet l'Etat continue à monopoliser des secteurs importants, telles que les hydrocarbures, et nombreux autres privatisations sont encore en discussion ; La réforme des banques et du secteur financière est encore en cours, et on peut prévoir beaucoup de résistances dans le pays.

*En générale on ne perçoit pas une stratégie cohérente des réformes, qui semblent répondre plus à des contraintes ou à des défis qu'à une vraie exigence de changement.*

## Références Bibliographiques

1. **Abderrahmane MEBTOUL**, « L'Algérie face aux défis de la mondialisation », OPU, Alger, 2002.
2. **Ahmed HAMADOUCHE**, « Méthodes et outil d'analyse stratégique », Edit : CHIHAB
3. **Angèle DOHOU, Nicolas BERLAND**, « Mesure de la performance globale des entreprises », Institut d'Administration des Entreprises, Poitiers France.
4. **Atmane MEKLAT**, « Globalisation et mutation des entreprises publique algériennes », Mémoire de magistère 2001.
5. **Hocine AMER YAHIA**, « La mise à niveau de l'économie », Edit ELMAARIFA, 1998.
6. **Hocine BENISSAD**, « La réforme économique en Algérie (ou l'indicible ajustement structurel) », OPU Alger 1991.
7. **Karim NASHASHIBI**, « Algérie ; stabilisation et transition à l'économie de marché », FMI, Washington, 1998.
8. **Khalil ASSALA**, « PME en Algérie : de la création à la mondialisation », Université du Sud Toulon-Var, France.
9. **Lynda MIMOUNE, Mokhtar KHELADI**, « Partenariat Algérie-Union européenne et mise à niveau des entreprises algériennes », à l'université A.MIRA de Béjaia (Algérie).
10. **Michel CAPRON**, « L'ECONOMIE ETHIQUE PRIVEE : « La responsabilité des entreprises à l'épreuve de l'humanisation de la mondialisation ».
11. **Nassim HAMMACHE**, « L'Adaptation des entreprises Algérienne à la mondialisation », Université de Droit, d'Economie et des Sciences d'Aix Marseille, France.
12. **Paul STREETEN**, « Intégration, interdépendance et mondialisation », Rev : Finance et Développement. Juin 2001.
13. **Rabah ABDOUN**, « Un bilan du programme de stabilisation économique en Algérie (1994-1998) », in Les cahiers du CREAD, n° 46-47, Alger 1998.
14. **Y. Benabdallah**, « L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? », CREAD Alger.
15. **Youcef DEBBOB**, « Le nouveau mécanisme économique en Algérie », Edit : OPU 2000.
16. **William C. Byrd**, « Contre-Performances Economiques et Fragilité Institutionnelle », CONFLUENCES Méditerranée - N°45 PRINTEMPS.